



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 24 SEPTEMBRE 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 18 septembre 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES,
Mme Sonia BRIFFAZ, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 22 Absents : 6

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 26 SEP. 2024

OBJET : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU BATIMENT ACCUEILLANT LE
MULTI-ACCUEIL BRIN DE MALICE ET LE RELAIS PETITE-ENFANCE

PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU BATIMENT ACCUEILLANT LE MULTI-ACCUEIL BRIN DE MALICE ET LE RELAIS PETITE-ENFANCE

Vu l'exposé de Mme Cécilia Horckmans, Vice-présidente déléguée à la petite enfance

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la structure multi-accueil Brin de Malice, située au 126 avenue des Ebeaux à Cruseilles est gérée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Toutefois, le Relais Petite Enfance (RPE) géré par la CCPC est situé dans les locaux de la structure multi-accueil. L'association délégataire du service public, ALFA 3A, prend à sa charge des frais d'eau, d'électricité et de gaz pour l'ensemble du bâtiment.

Les conditions financières de refacturation des charges d'électricité, d'eau et de gaz entre la CCPC et ALFA 3A n'ayant pas été prévues dans le contrat de délégation de service public, il y a donc lieu de fixer les modalités financières de prise en charge de ces frais par la CCPC pour la partie relative à la gestion de son RPE.

Monsieur le Président indique que le RPE occupe 137,67 m² des 623,63 m² du bâtiment. Le montant total des charges pour l'ensemble du bâtiment pour l'année 2023 s'élève à 19 471,07 euros.

ALFA 3A a communiqué à la CCPC les modalités de calcul des fluides à refacturer, soit 4 142,24 euros (19 471,07 € x 132,67/623,63).

Monsieur le Président propose ainsi de verser une participation financière à ALFA 3A de 4 142,24 euros aux charges d'électricité, d'eau et de gaz du bâtiment, situé 126, avenue des Ebeaux à Cruseilles.

Les crédits sont inscrits au budget au chapitre 011 – charges à caractère général, article 62878 – A d'autres organismes.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **APPROUVE** la participation aux charges d'électricité, d'eau et de gaz du bâtiment situé 126, avenue des Ebeaux à Cruseilles pour un montant de 4 142,24 euros
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout doucement y afférent

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD

Acte certifié exécutoire le : 26 SEP. 2024

Le Président
Xavier BRAND

